

05 déc 2003 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 5 décembre 2003](#)

## Conseil européen

Le Conseil des Ministres a préparé la position belge en vue du Conseil européen des 12 et 13 décembre prochains, à Bruxelles.

Le Conseil des Ministres a préparé la position belge en vue du Conseil européen des 12 et 13 décembre prochains, à Bruxelles.

En ce qui concerne les accords de réadmission, la Belgique soutient la Commission européenne et est favorable à l'établissement d'un rapport, qui définisse notamment les priorités d'une politique commune en la matière. En ce qui concerne l'asile, la Belgique regrette que le programme de Tampere sur ce point n'ait pas été respecté et souhaite que les deux projets de directives sur l'octroi et le retrait du statut des réfugiés comme sur les normes minimales et matière de qualification du statut de réfugié aboutissent sous la présidence italienne. La Belgique se félicite, par ailleurs qu'un accord ait été atteint sur les éléments de la proposition portant création de l'agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières. A propos de l'élargissement, la Belgique compte mettre l'accent sur l'importance du processus de monitoring, qui doit s'assurer de la mise en oeuvre effective des engagements pris par les pays adhérents. Elle est par ailleurs favorable à une adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie dans les délais prévus, pour autant que les deux pays poursuivent leur préparation sur le terrain et soient en mesure de respecter leurs engagements. Elle se dit d'autre part favorable à l'adhésion d'une Chypre unie.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe